

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024****Date de convocation :**

12/12/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Evelyne FUENTES, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Yasmine SEBAHOUI, Armande IGLESIAS, Thierry COMES, GONZALEZ Béatrice, Danielle POUDADE, Valérie CRIBELLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain DOMENECH (pouvoir à William BURGHOFFER), Frédéric CRAVO (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Mélissa OBBIH (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH).

Absents : Mme Marielle ALONSO, et Mrs Jean-Louis LIGAT. Damien OTON, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/90 : DON A LA COMMUNE DE PARCELLES – FAMILLE MURGUET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un courrier de Mme MURGUET Aude, nous indiquant qu'elle souhaite donner à la ville d'Ille Sur Tet les terrains lui appartenant sur la commune. Ces parcelles sont en indivision avec ses oncles et frères, également favorables.

Elle précise que cette transaction peut prendre effet immédiatement et ce, sans contrepartie financière.

Les parcelles concernées sont :

Section	N°	LIEU DIT	SURFACE
H	16	CAMI DE MONTALBA	00 ha 67 a 15 ca
H	58	CAMI DE MONTALBA	00 ha 33 a 39 ca
H	50	CAMI DE MONTABA BNB A prendre dans un plus grand corps, d'une contenance totale de 61 a 30 ca	00 ha 30 a 60 ca
II	64	CAMI DE MONTALBA BND A prendre dans un plus grand corps d'une contenance de 74 a 05 ca	00 ha 36 a 55 ca
I	59	VALLARGE BND A prendre dans un plus grand corps d'une contenance de 76 a 78 ca	00 ha 37 a 40 ca

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'accepter ce don, une des parcelles jouxtant un sentier de randonnée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte administratif et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,***

- **ACCEPTÉ** le don à la ville d'Ille Sur Tet des parcelles détaillées ci-dessus ;
- **PREND ACTE** que le notaire chargé de l'affaire sera l'étude ROSAS, notaire à Ille Sur Tet.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 18 décembre 2024

Le Maire,




W.BURGHOFFER